Histoire de l'architecture

UE 03

Enseignant(s) responsable de l'UE : Christophe COUILLIEN

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	AJU11HAR
Nombre de crédits ECTS	2 (facteur de pondération)
Volume horaire	26 h (Q1 26 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
AJ11ARC Histoire de l'architecture	26	2	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **AR01.1** 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations conceptuelles, techniques et/ou scientifiques.
- **AR01.4** 1.4 Participer à la vulgarisation des connaissances culturelles, techniques et/ou scientifiques, notamment en développant des actions de sensibilisation aux concepts clés liés à l'art des jardins et du paysage.
- **AR02.2** 2.2 Développer un esprit critique.
- **AR04.1** 4.1 Maîtriser l'analyse contextuelle d'un site en intégrant des données multidisciplinaires et des données sensibles.
- **AR04.2** 4.2 Poser avec réflexivité un diagnostic en identifiant les problématiques et les enjeux d'un contexte particulier à un site.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Histoire de l'architecture

Connaissances : français, notions générales d'Histoire, d'art et de littérature.

Compétences : recherche documentaire, analyse critique et esprit de synthèse.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Histoire de l'architecture

Objectifs

- Connaître et comprendre l’évolution historique de l’architecture ;

- Acquérir les notions théoriques et esthétiques de base relatives à l'architecture ;

- Analyser et situer les œuvres émanant de l'Architecture dans leurs contextes politique, économique, social et culturel ;

- Tenir compte de l'évolution et de l'impact de l'Architecture dans toute étude et projet d’aménagement et/ou de gestion des jardins privés, des espaces publics et du paysage.

Contenu

Histoire de l’Architecture, de la préhistoire à nos jours et principalement en Occident.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Histoire de l'architecture

- Cours ex cathedra illustrés d’œuvres choisies représentatives de chaque époque ou mouvement artistique.

- Analyse approfondie de certaines œuvres-clés.

- Les œuvres sont présentées en établissant, le cas échéant, les rapports transversaux existant entre architecture, peinture, sculpture et art des jardins au fil du temps et de l’Histoire.

- Travaux personnels de recherche, par les étudiants, d'illustrations pour le cours.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Histoire de l'architecture

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

- Expliquer lui-même, de manière claire et compréhensible par tous et avec le vocabulaire adéquat, les différentes époques de l'Histoire de l'Architecture ;

- Reconnaître et identifier des œuvres architecturales, les situer dans leur contexte historique, et en saisir les caractéristiques de style ;

- Grâce à l'Histoire de l'Architecture, mieux appréhender avec esprit critique les aménagements paysagers d'aujourd'hui (végétalisés ou non), et mieux contextualiser les éléments historiques et architecturaux d'un site qu'il pourrait avoir à aménager dans le cadre de sa profession d'architecte des jardins et du paysage ;

- Faire en sorte que ses interventions et/ou créations paysagères soient en accord avec l’évolution historique, architecturale et artistique du lieu.

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Histoire de l'architecture : Geerynck M., Histoire de l'Architecture – L'art roman, l'art gothique, Bruxelles, 1987-88 .	—	—
Histoire de l'architecture : Coll., Vocabulaire de l'Architecture, volumes 1 & 2, Ministère des affaires culturelles, Paris, 1972 .	—	—

Histoire de l'architecture : Boden D., Elzanowski J., Lawrenz C. et al., Histoire de l'architecture, collection "Les Nouveaux Essentiels - National Geographic", Editions Prisma, Gennevilliers, 2015 .	—	—
Histoire de l'architecture : Weber P., Histoire de l'architecture de l'Antiquité à nos jours, collection Librio mémo, Editions J'ai Lu, Paris, 2008.	—	—
Histoire de l'architecture : Illustrations projetées en classe ; dessins au tableau noir.	—	—
Histoire de l'architecture : Renault Ch., Reconnaître les styles de l'architecture, Editions Jean-Paul Gisserot, [s.l.], 2012 .	—	—
Histoire de l'architecture : Gympel J., Histoire de l'architecture de l'Antiquité à nos jours, h.f.Ullmann, Potsdam, 2014 .	—	—
Histoire de l'architecture : Tous articles de presse, livres, revues spécialisées, sites internet ou autres documents liés à l'architecture ; musées et expositions temporaires, bibliothèques spécialisées, visites et voyages.	—	—
Histoire de l'architecture : Van Beveren S., Cours d'Histoire de l'Architecture de 1C1A, 2C1A, 2C2A et 2C3A, ISAVH, Bruxelles, années académiques 1988-89, 1990-91, 1991-92 et 1992-93 .	—	—
Histoire de l'architecture : Geerynck M., Histoire de l'Architecture - du IVème au Xème siècle, P.U.B., Bruxelles, 1988-89 .	—	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable

La note de l'UE correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité. Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Informations complémentaires :
- Travaux :
Les travaux personnels de recherches d'illustrations ne font l'objet d'aucune évaluation de la part de l'enseignant : ils sont juste recommandés aux étudiants pour mieux parfaire leur compréhension et leur étude du cours.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère.

Janvier bis			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable

La note de l'UE correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité. Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Informations complémentaires :
- Travaux :
Les travaux personnels de recherches d'illustrations ne font l'objet d'aucune évaluation de la part de l'enseignant : ils sont juste recommandés aux étudiants pour mieux parfaire leur compréhension et leur étude du cours.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère.

Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé

Cette activité est remédiable

La note de l'UE correspond intégralement à la note obtenue à l'examen afférent, ramenée sur 20 puis arrondie à l'unité. Durant l'examen, en aucun cas les étudiants ne pourront consulter d'autres personnes, des sites internet (avec ou sans intelligence artificielle) ni de quelconques ouvrages ou messages sonores ou écrits – y compris leurs notes de cours – car cela constituera une fraude à l'examen.

Informations complémentaires :
- Travaux :
Les travaux personnels de recherches d'illustrations ne font l'objet d'aucune évaluation de la part de l'enseignant : ils sont juste recommandés aux étudiants pour mieux parfaire leur compréhension et leur étude du cours.

- Absences :
~ En cours d'année, et comme le stipule le RGEE, l'étudiant est tenu de suivre assidûment les activités d'apprentissage avec comme objectif la réussite de ses études ;
~ Pour ce qui concerne les absences aux examens, qu'elles soient ou non justifiées, la procédure appliquée sera celle prévue au Règlement général des études de la haute Ecole Lucia de Brouckère.